

Séance publique du 4 novembre 2002

Délibération n° 2002-0872

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Usine d'incinération Lyon sud - Proposition d'affectation de crédits d'investissement supplémentaires - Autorisation de programme 08 - Opération globalisée 0101**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 avril 2002, des crédits de paiement ont été mis en place pour l'opération globalisée de gros entretien et renouvellement à l'usine d'incinération à hauteur de 1 189 102 €. Il est rappelé que ces crédits annuels de gros entretien ont été évalués comme suit :

- l'usine d'incinération de Lyon sud exploitée en régie et mise en service en 1989 a une durée de vie théorique de 30 ans. Lors de sa construction, un plan de maintenance et gros entretien a été établi pour chaque élément constitutif de cet équipement. Ce plan de maintenance propre à chaque pièce découle de l'amortissement technique et comptable de chaque élément,

- en fonction du coût initial de l'équipement, un montant annuel pour chaque pièce est déterminé. La somme de ces montants, par un lissage annuel conduit à un montant global annuel nécessaire à la pérennité de l'usine ainsi qu'à son bon fonctionnement.

Le vieillissement des installations et l'état constaté de certains équipements au cours des opérations de maintenance de cet été conduisent à entreprendre des travaux de réparations non prévus initialement dans le programme de gros entretien renouvellement. A cette fin, il est nécessaire de réévaluer le crédit de paiement pour 2002 de 220 000 € pour cette opération.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du Bureau restreint le 21 octobre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2002-0568 en date du 26 avril 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Décide :

a) - d'inscrire le crédit complémentaire à l'opération globalisée 0101 de l'autorisation de programme 08 pour un montant de 220 000 €,

b) - que le crédit supplémentaire sera inscrit au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - section d'investissement - centre budgétaire 5320 - centre de gestion 532 110 - compte 231 580 - fonction 812 - ligne de gestion 013 877.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,